

La Chapelle / Bergon

Une randonnée proposée par le CMCM



Durée :	2h	Difficulté :	Facile
Distance :	8.42km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	6m	Moyen de locomotion :	A pied
Dénivelé négatif :	6m	Région :	Brière
Point haut :	10m	Commune :	La Chapelle-des-Marais (44410)
Point bas :	0m		

Description

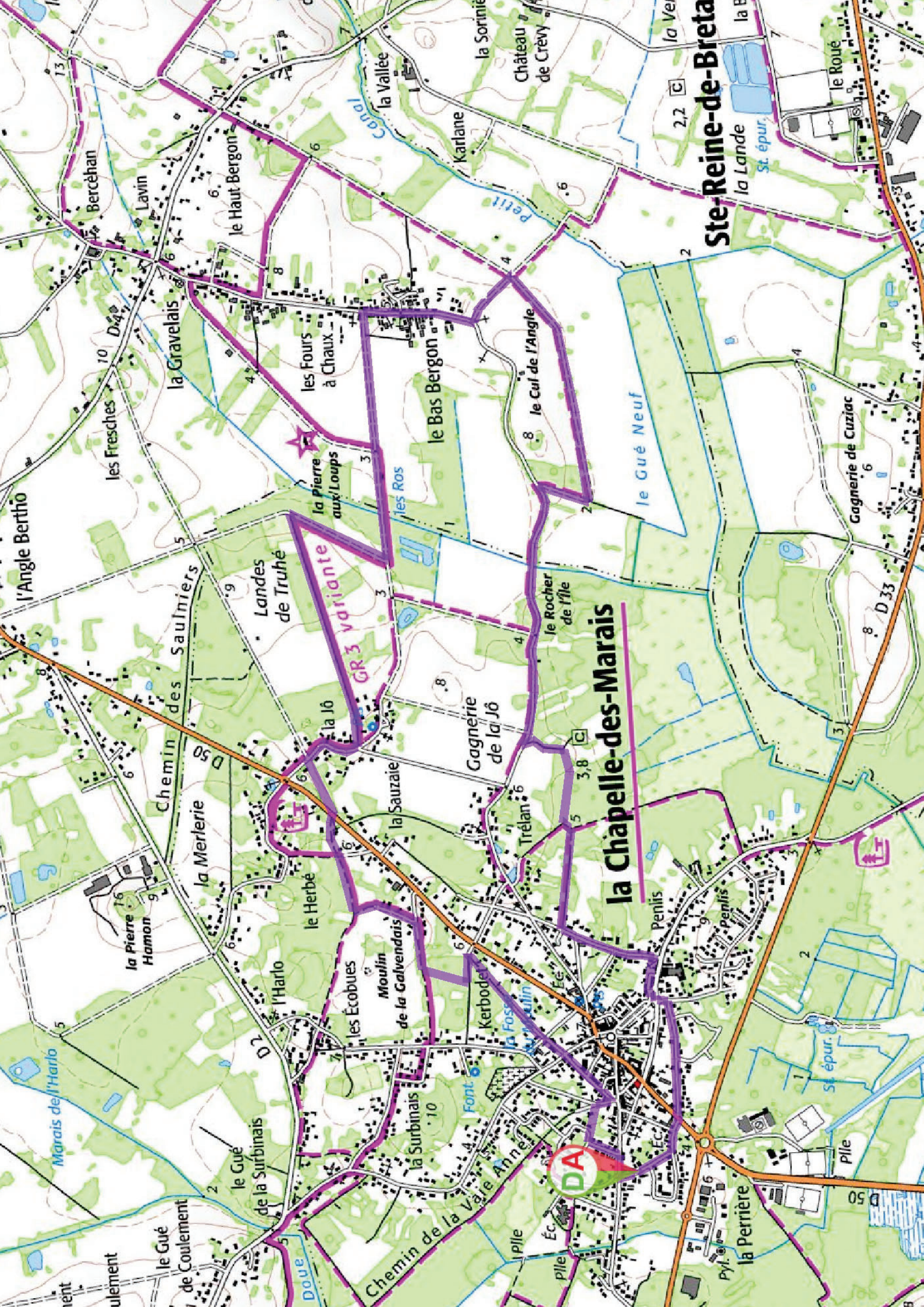
Points de passages

D/A : N 47.446681° / O 2.246706°
alt. 4m - km 0

D/A : N 47.446725° / O 2.246647°
alt. 4m - km 8.42

Informations pratiques

Départ du Circuit: **Complexe sportif de La Chapelle des Marais**



la Chapelle-des-Marais

GR3 variante

Ste-Reine-de-Breta

DA

l'Angle Bertho

Bercéhan

Lavin

le Haut Bergon

les Fours à Chaux

le Bas Bergon

Château de Crévy

Karlane

la Sorinié

la Lande

St. épur.

le Roué

les Fresches

la Gravelais

Landes de Truhé

la Pierre aux Loups

les Ros

le Cul de l'Angle

le Gué Neuf

Gagnerie de Cuziac

la Pierre Hamon

Chemin des Saulniers

le Herbé

la Jô

la Sauzaie

Gagnerie de la Jô

le Rocher de l'île

D 33

la Merlerie

l'Harlo

les Écobues

Moulin de la Galvendaie

Kerbodet

Trélan

la Fosse

Penitis

Penitis

Marais de l'Harlo

le Gué de la Surbinais

le Gué de Couleurement

Chemin de la Vairie

la Surbinais

Font

la Pille

Éc.

la Pille

St. épur.

Pille

la Perrière

D 50



LA CHARTE

du Randonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



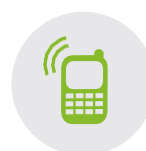
CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

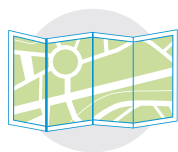
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



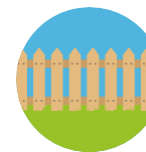
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



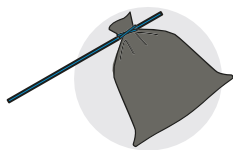
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.